

10 - POS - 214



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le - 5 OCT. 2010

Scanné le _____

POSTULAT - LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE UN MODE DE FINANCEMENT A VALORISER

Actuellement les besoins du Canton en investissements sont importants, ils sont souvent liés à une complexité de réalisation grandissante nécessitant un savoir-faire qui n'est pas toujours disponible auprès des collectivités publiques. Face à cette situation les services de l'Etat demeurent souvent dans une position attentiste ne permettant pas d'engager la totalité des crédits mis à disposition par le législatif cantonal. Cette attente est préjudiciable à l'ensemble de la population qui peine à comprendre que les crédits votés ne soient pas utilisés dans des délais raisonnables.

Par ailleurs, la friosité endémique de l'Etat en matière d'investissements, ainsi que les écarts trop importants constatés à l'issue de chaque exercice comptable entre les investissements proposés au budget et les investissements consentis, nous incite à croire que les services de l'Etat ne sont pas en mesure d'assumer les projets qu'ils sont censés suivre et gérer. Certes, s'il n'est pas demandé aux services de l'Etat d'avoir une mentalité d'entrepreneur, l'on peut regretter que ces mêmes services rechignent à établir une collaboration constructive avec des privés.

Cette problématique pourrait trouver sa solution par la volonté exprimée par le Canton d'instaurer, quand cela se justifie, des partenariats public-privé.

Il s'agit d'un contrat, souvent de longue durée, entre l'Etat et les privés qui agissent en commun (financement, construction, exploitation) pour fournir une prestation de service public ou un ouvrage qui sera généralement transféré au domaine public au terme du contrat. Il est bien évidemment possible d'élargir le concept à toute action élaborée en commun par les secteurs privés et publics, quelle que soit la forme contractuelle par laquelle se traduit la réalisation.

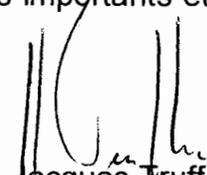
Contrairement à un simple contrat entre les pouvoirs publics et une entreprise générale, l'investisseur privé, de par son intérêt à optimiser ses investissements, est attentif à la viabilité économique du projet sur le long terme. Le partenariat public-privé peut par exemple inciter les architectes à présenter des projets mieux adaptés aux coûts de construction qu'ils proposent.

Cette approche permet également aux acteurs de définir ensemble les termes de leurs contrats dans le temps.

Les domaines qui pourraient bénéficier de tels partenariats sont multiples, citons les infrastructures, les transports publics, la CGN, les EMS, les crèches, les musées et les stades. Malheureusement pour l'heure le canton de Vaud paraît encore assez réticent par rapport à ce type de partenariat.

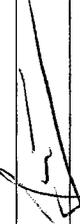
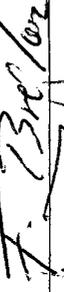
Nous demandons que le Conseil d'Etat étudie désormais toutes mesures visant à faciliter la mise en oeuvre de partenariats public-privé, tous domaines confondus, afin que les investissements consentis par le législatif soient plus importants et puissent se concrétiser dans les délais proposés.

Le Mont-sur-Lausanne, le 5 octobre 2010


Jean-Jacques Truffer

SOUHAITE DEVELOPPER
ET DEMANDE LE RENVOI A UNE COMMISSION

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Abbet Raphaël		Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert		Calpini Christa	Ducommun Philippe
Aellen Catherine		Capt Gloria	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla		Chapalay Albert	
Amstein Claudine		Chappuis Laurent	Durussel José
Ansermet Jacques		Chatelain André	Duvoisin Ginette
Apothéoz Stéphanie		Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire		Chevalley Edna	Fardel Claude-André
Aubert Mireille		Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne		Cherix François	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent		Chollet Jean-Luc	Feller Olivier
Bally Alexis		Chollet Jean-Marc	
Bavaud Sandrine		Christen Jérôme	Ferrari Yves
Bernhard Maximilien		Clot Bertrand	Fiora-Guttman Martine
Berseth Verena		Cornamusaz Philippe	Freymond Cantone Fabienne
Bolay Guy-Philippe		Cornaz-Rovelli Valérie	Gaille Pierre-André
Bonjour Eric		Courdesse Régis	Gay Valotton Michèle
Bonny Dominique-Richard		Debluë François	Girardet Lucas
Borel Bernard		Décosterd Anne	Gardon Julien
Borloz Frédéric		Depoisier Anne-Marie	Glutz Félix
Bory Marc-André		Deriaz Philippe	
Bottlang-Pittet Jaqueline		Desmeules Michel	Golaz Florence
Brélaz François		Despot Fabienne	Golaz Olivier
Buffat Marc-Olivier		Devaud Grégory	Gorrite Nuria
Buffat Michaël		Dind Claudine	Grandjean Pierre
			Grobéty Philippe
			Grognuz Frédéric
			Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Haury Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Hurni Véronique	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquet-Berger Christiane	Mossi Michele	Savary Marianne
Jaquier Rémy	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jobin Philippe	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Ailette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Rithener Christiane	Zwahlen Pierre